

Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire janvier 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel aux particuliers en Belgique.

(0,1 X TTFDAW-RLP + 0,723) X 1,21



Formule tarifaire

Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie **REDEVANCE FIXE** CONSOMMATION (€cent / kWh) (€ / an) 12,50 Tarif trimestriel 60,00

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL: Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montants) verses a votre gestionnaire de resead)						
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur	
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)	
FLUVIUS (GASELWEST)	14,70	2,14	64,76	1,14	13,64	
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	16,21	2,38	101,35	0,68	13,64	
FLUVIUS (IMEWO)	17,25	2,50	96,82	0,91	13,64	
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	16,46	1,90	60,89	1,00	13,64	
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,77	2,86	89,02	1,22	13,64	
FLUVIUS (INTERGEM)	13,18	1,94	63,60	0,92	13,64	
FLUVIUS (IVEKA)	14,57	2,12	78,27	0,85	13,64	
FLUVIUS (IVERLEK)	14,33	2,08	71,41	0,93	13,64	
ORES (Brabant Wallon)	29,84	3,97	124,16	1,72	0,00	
ORES (Hainaut gaz)	28,91	4,50	118,45	2,19	0,00	
ORES (Luxembourg)	26,00	3,30	100,38	1,45	0,00	
ORES (Mouscron)	26,05	3,53	100,72	1,74	0,00	
ORES (Namur)	30,20	4,28	126,43	1,90	0,00	
SIBELGA	5,66	2,17	46,90	1,34	19,21	
FLUVIUS (SIBELGAS)	14,63	2,18	81,13	0,85	13,64	
TECTEO (ALG)	32,32	3,52	114,05	1,89	0,00	

Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-RLP. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-RLP (4ème trimestre 2021 : C 96,086/MWh). Enco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance oune soientplus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sontmajorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transportainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-desseus sont lesderniers montants connux. Votre consommation sera toujours calculées sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manièrerétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modificationsde ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prixindiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh etune connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevancefixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de lapremière année, la redevance fixe est dune au prorata du nombrede jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)					
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €				
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh				
Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles $(\varepsilon \ / \ \text{an})$					
<= 5.000 kWh	3,34				
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	11,62				
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)					
Cotisation sur l'énergie	0,12073				
Cotisation fédérale (1)	0,06566				
<u>'</u>					
FRAIS DE TRANSPORT GAZ					

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2021, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,177 Ccent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.

(1) Pas soumis à la TVA Carte tarifaire version 012201 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus. / BC_032_012201_FR_ENECO_GAS_FLEX

BC/0090/012022/FR